

Exigences légales en matière de sécurité et santé au travail pour le secteur industriel et le secteur artisanal

Référence :
REG004

Catégories :
REGLEMENTATION

LANGUE(S) :



FR

DURÉE :

2 JOUR(S)

ORGANISME DE FORMATION :

LUXCONTROL

OBJECTIFS

Informar les participants sur les principales exigences légales liées à la sécurité et à la santé au travail applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

Personnes concernées:

- Responsables ou futurs responsables de la gestion de la sécurité (responsables sécurité, travailleurs désignés, délégués à la sécurité,...),
- Personnel de direction et d'encadrement de l'entreprise.

CONTENU

Principes des textes juridiques luxembourgeois et européens

Les institutions compétentes

La loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

Les principaux textes réglementaires en matière de sécurité et santé au travail pour les domaines suivants :

- Le travailleur désigné et le délégué à la sécurité
- La prévention des situations d'urgence, la protection et la lutte contre les incendies
- Les substances et préparations dangereuses, les substances et préparations CMR
- Les agents spécifiques et l'atmosphère de travail
- Les activités présentant le risque d'accidents majeurs – SEVESO II
- L'éclairage, les installations électriques, les ATmosphères Explosives
- Les lasers et les sources ionisantes
- Le conseiller à la sécurité ADR (transport de marchandises dangereuses)
- les nuisances sonores et vibratoires au poste de travail, l'ergonomie, l'hygiène
- Les machines et équipements de travail, les équipements de protection individuelle et la signalisation de sécurité
- Les chantiers et les coordinateurs en matière de sécurité et de santé
- Le détachement de travailleurs

Les réceptions et contrôles périodiques

PÉDAGOGIE

Exposés théoriques, exercices, discussions, échanges d'expériences.

PRÉREQUIS

Pas de prérequis nécessaires.

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise